

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins.
25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

Supplément au N° 17 MERCREDI 2 AOÛT 1989

1,50F



Ce SNTRS-INFO, préparé au début des vacances, vous paraîtra probablement assez décousu et déséquilibré par rapport à l'importance des thèmes abordés.

Il ne reprend pas l'état des "négociations" et leur fin puisque, entre-temps, vous avez eu toutes les informations dans le BRS adressé à tous les adhérents.

Il vous livre des informations et des éléments de réflexions pour remplir vos vacances et nous nous retrouverons à la rentrée pleins d'idées revendicatives nouvelles et prêts à l'action pour les faire aboutir.

Bonnes Vacances !

SOMMAIRE

PAGE 2

POUR DE VERITABLES NEGOCIATIONS !

PAGES 3 à 5

DECLARATION DE G. MANDVILLE, AU NOM DE LA DELEGATION FEDERALE, DEVANT LE M.R.T., LE 11 JUILLET 89.

PAGE 6

APRES LES CONCOURS INTERNES, QUELQUES ELEMENTS...

PAGES 7 à 9

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE INSERM DES 4-6 JUILLET 89.

PAGES 10/11

CE QUI ARRIVE AU DOCTEUR BENVENISTE NOUS CONCERNE TOUS.

PAGES 12 à 21

DOSSIER D'INFORMATION SUR L'UNITE 200.

PAGE 22

RESULTATS DES C.A.P. 89 POUR LE CORPS DES TECHNICIENS.

PAGE 23

ECHO DES SECTIONS : MONTRUGE

PAGE 24/25

LES SCIENCES DE LA VIE AU CNRS : PRIORITE A LA RECHERCHE MEDICALE.

PAGE 26

ARRETE DU 23/06/89 PORTANT NOMINATION A LA COMMISSION NATIONALE DE L'EXPERIMENTATION ANIMALE.

QU'ON SE LE DISE... LE MEMENTO EST SORTI, PASSEZ VOS COMMANDES.

Pour de véritables négociations !

CONSULTATION ET ACTION

P E T I T I O N S

POUR LA RETRAITE
ET POUR
LA REVALORISATION
DES METIERS
DE LA RECHERCHE

OBJECTIF 5000

Plus que jamais !

DEBAT BUDGETAIRE ET MOYENS POUR LA RECHERCHE

12 octobre

JOURNÉE NATIONALE
D' ACTIONS DU SNTRS-CGT

(*) les comptes-rendus des 4 entrevues Syndicats/
Ministère ont été publiés dans SNTRS-INFO
N°9,10,11,12,13).

A l'issue de discussions hâtives, le Ministère soumet aux organisations syndicales un relevé de conclusions. Seuls, la CGT et FO ont refusé de signer ce relevé de conclusions.

Le Ministère de la Recherche et de la Technologie a reçu, le mardi 11 Juillet 89, les organisations syndicales des EPST pour qu'elles se prononcent sur le relevé de conclusions qu'il leur avait soumis le 7 Juillet... (*)

Le contenu insuffisant des propositions de déblocage de carrière et d'améliorations statutaires et les potentialités dangereuses du recrutement par métiers et spécialités ont conduit la délégation de la FERC, conduite par Gérard MANDVILLE, Secrétaire Général du SNTRS-CGT, à ne pas signer ce relevé de conclusions. Pour des raisons semblables, FO a refusé aussi de signer (les déclarations de FO et du SNCS-FEN ont été publiées dans SNTRS-INFO n°17).

Le Bureau National appelle les sections à informer les personnels et à les faire se prononcer sur les propositions du gouvernement et celles du syndicat.

A cette fin il les engage à poursuivre et développer la campagne de pétitions en cours pour atteindre à la rentrée l'objectif des 5000 signatures et pour donner à la journée nationale d'actions organisée par le SNTRS-CGT, en plein débat budgétaire, toute sa dimension.

Le Bureau National.

après les rencontres

au Ministère...

UN DOSSIER COMPLET A ETE ADRESSE :

- AUX MILITANTS INSERM dans le SNTRS-INFO N°17 du 17/7/89,
- A TOUS LES ADHERENTS DU SNTRS-CGT dans le BRS N° 272 de juillet-août 89 dont nous reproduisons ci-dessus la couverture.

*Déclaration faite par
Gérard MANDVILLE, au
nom de la délégation
fédérale, devant J. CURIEN,
Ministre de la Recherche et
de la Technologie le 11 juillet 89.*



263, rue de Paris - Case 544
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. 48.51.82.44

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

ORSAY, le 11 juillet 1989

Monsieur le Ministre,

L'exposé des motifs, accompagnant le projet de conclusions soumis aux organisations syndicales donne quatre objectifs :

- "Revaloriser la condition de l'ensemble des personnels de recherche aussi bien Chercheurs qu'ITA".
- "Rendre les métiers de la recherche publique plus attractifs"
- "Apporter les ajustements nécessaires au statut cadre"
- "Organiser la mobilité des Chercheurs vers l'Enseignement Supérieur.

Les propositions du gouvernement, au regard de ces objectifs, apparaissent très insuffisantes, notamment pour les ITA.

SUR LA REVALORISATION DE LA CONDITION DES CHERCHEURS ET ITA.

Si un effort est fait pour améliorer la grille indiciaire des CR2, pour les CR1 seuls les premiers échelons voient leurs indices progresser. Il n'y a rien pour les DR.

Ces propositions insuffisantes ne partent pas des besoins réels de revalorisation des corps de Chercheurs, mais d'un alignement sur les mesures prises pour les Enseignants-Chercheurs. Alignement qui n'est d'ailleurs pas complet puisque la carrière de Maître de Conférence de 1ère classe resterait plus favorable que celle de CR1.

Les ITA quant à eux ne bénéficient d'aucune amélioration indiciaire.

Concernant les carrières

Sans répondre complètement aux besoins des Chercheurs, les transformations d'emplois prévues vont permettre d'améliorer la situation.

Par contre pour les ITA, les possibilités de reclassement restent très nettement insuffisantes. Les 429 transformations d'emplois (1000 changements de corps) pour 1990 sont nettement insuffisantes au regard du sous-classement massif des ITA (8000 sous-classés dans les EPST). Ce d'autant plus qu'il n'y a pas d'engagement précis du gouvernement pour les années suivantes sur un plan pluriannuel de transformations d'emplois.

A PROPOS "DES METIERS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE PLUS ATTRACTIFS"

L'insuffisance des relèvements indiciaires ne permet pas de rendre attractives les rémunérations qui resteront très largement en retard par rapport à celles offertes dans les entreprises.

Quant aux perspectives de carrière, elles resteront très largement tributaires du nombre de transformations d'emplois à tous les grades des corps de Chercheurs.

Les indemnités de fonction sont un mauvais palliatif des insuffisances indiciaires ou statutaires. Elles privilégient certaines fonctions et concourent à l'individualisation des traitements, ce que nous réprouvons.

Une rémunération correcte des qualifications après une élaboration concertée de leur contenu serait plus judicieuse.

De même que nous sommes opposés à la mise en place "des contrats pédagogiques" et des "contrats d'encadrement doctoral" dans l'Enseignement Supérieur, de même nous nous opposons à leur extension dans les EPST.

Concernant l'augmentation de la prime de participation à la Recherche des Ingénieurs de recherche, nous demandons des précisions quant à son application concrète avant de nous prononcer. Nous rappelons que, dans l'attente de l'intégration des primes dans les traitements, nous refusons toute individualisation, toute modulation et nous exigeons que cette prime soit portée à un taux de 16% pour tous les corps (ITA et Chercheurs).

Pour les Chercheurs, malgré l'augmentation de 75% de leur prime et l'indexation de celle-ci, son taux restera sous les 5% alors qu'il était de 20% lors de son institution.

SUR LES AJUSTEMENTS NECESSAIRES AU STATUT-CADRE.

Si nous sommes d'accord avec la nécessité d'améliorer le statut après 5 ans de fonctionnement, les mesures proposées restent loin de ce qui est indispensable.

Des propositions vont dans le bon sens :

- La suppression de la limite d'âge pour l'accès aux concours internes.
- Le passage de 25 à 50% des effectifs du 1er grade d'AGT et d'AGA.
- L'amélioration des conditions de promotion aux grades supérieurs des corps d'AGT et AGA, d'AJT et d'AJA.
- Le calcul des possibilités d'avancement au choix, basés sur 1/6ème des titularisations au lieu de 1/9ème pour les corps de catégorie A actuellement.
- La possibilité d'interprétation plus large des durées de services nécessaires pour l'accès aux choix des AI au corps d'IE.
- La prise en compte dans les années de services effectifs de celles effectuées en position de détachement.

Ces deux dernières mesures supposent, pour être efficaces, des recrutements en grand nombre et donc des créations d'emplois.

- La possibilité de détachement dans les corps de Chercheurs des Enseignants-Chercheurs de l'Enseignement Supérieur.
 - L'allègement de la composition des jurys de concours et l'élargissement aux élus des CAP.
 - La meilleure prise en compte des services privés pour le classement à l'entrée pour les corps de catégorie A. Nous regrettons qu'une telle mesure ne soit pas étendue à tous les corps.
 - La possibilité d'accéder, au choix, aux corps d'Ingénieurs et de Personnels techniques pour les Personnels administratifs.
- Cela nécessiterait l'augmentation du nombre de possibilités de changements de corps au choix afin de préserver le droit à la promotion des Ingénieurs et Personnels techniques.

Des propositions sont inacceptables :

Ainsi le recrutement par "métiers et spécialités" porte en lui le risque de remise en cause du recrutement sur la base des niveaux de qualification et la possibilité d'un recrutement, selon les métiers, dans des corps différents pour un même niveau de qualification.

L'institution d'une limite d'âge à l'entrée à CR2, la limitation à 3 candidatures en CR1, ainsi que l'augmentation de 20 à 33% de l'accès direct en CR1 conjuguées avec le maintien de la référence obsolète à la thèse de 3ème cycle conduira à une élévation de l'âge d'entrée, contrairement à l'objectif affiché.

D'autre part, l'institution de deux phases dans le concours externe des Ingénieurs ne nous semble pas de nature à améliorer la qualité de leur recrutement. De plus l'instauration d'une épreuve technique à ce niveau nous paraît difficile à mettre en place et inopportune.

L'ORGANISATION DE LA MOBILITE DES CHERCHEURS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Ouvrir des possibilités aux Chercheurs de passage dans l'Enseignement Supérieur peut être bon, si cela répond à une volonté d'irriguer mieux l'Enseignement Supérieur dans son rapport enseignement/recherche et à condition que cela ne conduise pas à un affaiblissement des EPST.

La volonté affichée de faire passer 300 CR1 vers la classe exceptionnelle de Maître de Conférence ne nous semble pas répondre à ces objectifs.

LA FORMATION PAR LA RECHERCHE

L'augmentation du nombre d'allocataires de recherche serait une mesure positive, de même que la validation pour la retraite des périodes d'allocataire si elle s'accompagnait de garanties statutaires et sociales aux allocataires ainsi qu'une volonté réelle de recruter jeune dans les EPST.

LA VALIDATION DES ANNEES DE NON-TITULAIRES

Dans le relevé de conclusion, aucune mesure n'est prévue pour la validation des années de non titulaires. Bien que cette question ait été posée à chaque rencontre, le Ministère semblait redécouvrir à chaque fois le problème. Nous rappelons ici notre exigence d'aller vers la gratuité de cette validation, les personnels des EPST n'ayant pas eu le choix de la titularisation avant le 1er Janvier 84 et, parce que la plupart d'entre eux ont déjà payé une fois leur retraite.

En fait aucune véritable négociation n'a eu lieu. La volonté du ministère a été de faire avaliser par les syndicats les options prises par le gouvernement et non pas celle de débattre des meilleurs moyens à mettre en oeuvre pour développer la recherche publique et satisfaire les besoins des personnels.

La précipitation dans la dernière semaine et/ou la volonté du ministère de ne pas laisser le temps nécessaire aux organisations syndicales de jouer leur rôle en consultant les personnels montre le mépris envers les représentants des personnels et les personnels eux-mêmes.

Le chantage exercé par le Premier Ministre qui conditionne l'application des mesures proposées à leur approbation par les organisations syndicales, en dit long sur sa volonté réelle d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans l'exposé des motifs.

Il est des mesures positives. Cependant, les insuffisances, les mesures néfastes, ainsi que le chantage inacceptable du gouvernement nous conduisent à ne pas signer ce relevé de conclusions.

Soucieux,

- de voir la recherche publique assurer ses missions et pour cela rendre les métiers de la recherche attractifs et motivants,
- de voir satisfaire les revendications des personnels,
- d'obtenir les moyens nécessaires à ces objectifs,

nous demandons l'ouverture rapide de véritables négociations.

Un dossier complet a été adressé
aux militants INSERM dans le
SNTRS-INFO N° 17 du 17 juillet 89,
et à tous les adhérents du SNTRS-CGT
dans le BRS N° 272 de juillet-août 89.

APRES LES CONCOURS INTERNES, QUELQUES ELEMENTS...

Nous avons, au cours de 2 réunions, discuté de ces concours : à la dernière Commission Exécutive INSERM, et à une réunion organisée sur cet ordre du jour avec les camarades ayant siégé dans les jurys, dont certains étaient aussi candidats. Ce sont les premières réactions à chaud ; à la rentrée, nous synthétiserons tout cela en vue d'une adresse aux personnels.

Ce que nous avons surtout visé est l'analyse de l'évaluation de la qualification professionnelle et la prise en compte du déclassement.

La première remarque est la très grande disparité des situations selon les concours, due à la diversité des jurys.

D'une manière globale, la situation s'est un peu améliorée par rapport à celle de l'an passé qui avait été catastrophique. En effet, après une forte insistance de notre part, l'administration a fait des recommandations correctes ; celles-ci sont souvent reprises par le jury lui-même. Cependant les décisions prises au cours de la réunion plénière ont dérivé la plupart du temps au cours de la délibération, devant la complexité de noter la qualification (en fait, note dans une fourchette étroite du fait du grand déclassement des agents) et d'introduire, après, les éléments du déclassement. Il faut noter à ce sujet une position assez "jésuite" de l'administration sur les candidats hors INSERM, qui n'a pas voulu prendre en considération leur déclassement, ni-même leur ancienneté.

En plus de la disparité entre les concours, il est réapparu très fort des problèmes liés à l'existence des sous-jurys, (atténués dans certains cas par une vigilance du président et des vice-présidents) mais réels et vraiment problématiques pour une certaine équité.

Cela nous a amené à nous interroger s'il ne serait pas mieux de supprimer les sous-jurys, d'augmenter le nombre d'experts (jusque 10 par exemple, avec 2 élus) pour aller jusqu'à environ 70, 80 candidats maximum.

Dans ces conditions resteraient seulement les AI et IE, BAP 1 (corps où les candidats sont plus nombreux) pour lesquels on pourrait envisager plusieurs concours.

Déjà on avait noté l'importance du choix des experts, une fois de plus on s'aperçoit que la direction, choisissant les présidents des jurys, eux-mêmes choisissant leurs experts, peut fortement induire les types de critères utilisés. Si on ne peut pas noter un phénomène d'auto-distribution, par contre l'induction par la direction des critères prioritaires est évidente, surtout pour les jurys administratifs et celui des niveaux élevés. En croisant cela, que dire du jury IR, BAP 3, composé que de scientifiques pour évaluer des cadres administratifs !

Le manque de formation des experts aux techniques d'évaluation des qualifications d'ITA a été regretté, et nous continuerons à la demander.

Nous avons noté également des phénomènes de mode et des pressions, pas toujours réussies d'ailleurs, mais parfois efficaces. Dans l'ensemble les camarades ont l'impression que leur présence limite les dégâts (ex. : nombre de postes acceptés en IR) mais la question de continuer à siéger a été posée.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE INSERM DES 4-6 JUILLET 1989

En début de réunion, le Directeur Général (D.G.) fait part au Conseil Scientifique (C.S.) des décisions prises à la suite des avis émis lors des dernières réunions du C.S. :

BOURSES : pour la formation de jeunes chercheurs à l'étranger : les 20 premiers candidats ont été retenus.

RESEAUX DE RECHERCHE NORD-SUD : les 5 classés en tête seront créés.

POSTES D'ACCUEIL POUR INTERNES ET CHEFS DE CLINIQUE : il y a 4 renouvellements et 27 attributions nouvelles.

CONTRATS NORMALISES D'ETUDES PILOTES : les demandes peuvent être déposées à tout moment ; elles sont évaluées par le président de la Commission Scientifique Spécialisée concernée. Au 27 Juin, 66 dossiers avaient été constitués ; le taux de réponses favorables est de l'ordre de 3/5.

Bilan des premiers RESEAUX DE RECHERCHE CLINIQUE. Il a été établi selon les critères définis par un sous-groupe du C.S. (réalité de la structure en réseau, pouvoir attractif en cours d'existence, travail effectué, publications). Dans l'ensemble, le bilan est satisfaisant et il apparaît que la moitié au moins des recherches n'auraient pu être conduites sans ce type de contrat INSERM.

FORMATION ET EMPLOI SCIENTIFIQUES : un rapport sera discuté par le C.S. à sa session de Novembre 1989. Suite à une question d'un membre élu du C.S. le D.G. indique qu'il ne dispose pas d'informations précises sur la revalorisation des carrières dans la Recherche Scientifique, les négociations (sic) se déroulant entre syndicats et ministère de la Recherche.

DETACHEMENT D'ITA DANS LE CORPS DE CHERCHEURS : il est possible qu'un poste supplémentaire soit attribué (au suivant sur la liste) grâce à un candidat qui occuperait un poste CNRS.

Le D.G. commente les résultats du concours d'admission au recrutement de Directeur de Recherche de 2ème classe : par rapport aux listes des différents jurys d'admissibilité, le jury d'admission a effectué 1 interversion, 1 suppression et 1 adjonction dans les listes complémentaires.

Diverses propositions du D.G. sont adoptées par le C.S. : report du poste de DR2 non pourvu (par manque de candidat) en liste 5 bis vers la liste 5 (car c'est l'une des commissions ayant le taux d'admission le plus bas) ; composition de la liste des 5 membres du C.S. pour le prochain jury d'admission des Chargés de Recherche et pour celui des Directeurs de Recherche de 1ère classe ; ouverture de deux postes au recrutement de DR1 : répartition (en pourcentage

et non en nombre de postes) des postes au recrutement des Chargés de Recherche pour 1990. Sur ce dernier point, le D.G. indique les 3 critères retenus par l'Administration pour effectuer la distribution des postes par Commission Scientifique : volume des unités rattachées à la CSS, nombre de candidats s'y étant présentés en 1988 et 1989 et prévision du nombre des candidatures pour 1990. Le D.G. rappelle son souhait de voir progressivement s'établir une limite d'âge de 30 ans pour le recrutement en CR2.

L'ordre du jour du C.S. portait essentiellement sur les formations de recherche :

SERVICES COMMUNS

Le C.S. est consulté pour leur création, ainsi que lors d'examens quadriennaux. Ces laboratoires sont invités à effectuer aussi une recherche permanente afin d'améliorer les services qu'ils rendent à la communauté scientifique.

A ce propos, le D.G. a précisé ses options, dans le cadre d'une politique de sites à développer en collaboration avec les partenaires régionaux. Alors que le C.S. avait demandé la mise en place d'une procédure transparente d'appel d'offre pour les Unités Régionales de Technologie Avancée, le D.G. s'est montré très réservé, estimant que les structures actuelles (Services Communs, ou fédérations d'unités) suffisaient à répondre aux besoins (il a aussi indiqué que les unités ne devaient pas hésiter à recourir à la sous-traitance, quitte à augmenter leurs crédits de fonctionnement s'il y avait des gains en postes techniques).

Les 6 Services Communs examinés ont reçu un avis favorable (SC 1,2, 3,6,9,27). Cependant, des critiques ont été émises par certains membres du C.S., en particulier quant à l'opportunité de maintenir les systèmes documentaires et ceux réalisant l'iconographie des travaux scientifiques. Deux membres du C.S. sont donc chargés de rapporter sur les S.C. lors d'une prochaine réunion du C.S.

SERVICES COMMUNS CONSEIL EN RECHERCHE CLINIQUE (S2CRC).

Cette structure nouvelle consiste à créer, autour d'une discipline, un groupe d'experts pouvant être sollicités par les équipes de recherche pour leur fournir un soutien sous forme de conseils (rémunérés en vacations hospitalières) et éventuellement de crédits pour une étude de faisabilité. Sur les 7 demandes, 4 ont été retenues : DOYON, HEALY, HOUSSIN et PUECH, ce qui correspond à l'épidémiologie et la statistique biomédicale, le GBM, la chirurgie expérimentale et les biomatériaux, la pharmacologie clinique.

CONTRATS JEUNES FORMATIONS (C.J.F.).

Cette structure constitue une sorte de banc d'essai pour des équipes susceptibles d'être créées comme unités de recherche dans une période de l'ordre de 3 ans après l'obtention du C.J.F. Il y avait 32 demandes pour 12 créations possibles en respectant un certain rapport entre Paris (4 ou 5) et province (8 ou 7). Le classement des 12 premiers est le suivant (le numéro indique la C.S.S., la lettre R signifie région parisienne, la lettre p indique la province) :

DARLIX (1,p), COLLATZ (3,R), SAFAR (2,R), VIGNE (1,p), GRANDCHAMP (1,R), BACH (3,R), QUASH (2,p), HERVE (1,p), MORAVEC (5,p), BONGRAND (9,p), GRANDJEAN (4,p) et GAULTIER (5,R).

Le projet REACH (9,R) est classé 13ème.

CREATIONS D'UNITES

Pour les 29 demandes retenues par les Commissions, seules 15 unités seraient créées. Il faut noter que les créations véritablement nouvelles, les restructurations et les créations d'unités sont interclassées dans ce même lot de 15 possibilités.

Le classement final est le suivant :

CAPRON (U167,3,p), LELLOUCH (U169,8,R), JEANNEROD (U94,6,p), TIOLLAIS (U163,1,R), HERCEND (3,R), CHAP(U101,5,p) FELDMANN (7,R), PRIVAT (6,p), DI GIAMBERARDINO (9,R), GUILLEMAIN (1,p), SALAMON (8,p), ANDRE (4,p), CZERNIKOW (4,R), SCARABIN (9,p), et FRADE (3,R).

Viennent ensuite :

RUSSO-MARIE (1,R), Me GREGOR (5,p), ROCHAT (U172,2,p) TYC-DUMONT (U6, 6,p), LEMONNIER (U1,2,R), ROSTENE (9,R) et SALVAIRE (10,p) ; les autres dossiers ne sont pas classés.

EXAMENS QUADRIENNAUX DES UNITES

Un renouvellement normal, c'est à dire pour 4 ans ou jusqu'au terme légal de l'actuel mandat du directeur, est proposé par le C.S. pour les unités suivantes (avec parfois des recommandations particulières) :

U7,8,13,14,21,24,28,29,33,38,44,45,49,52,55,58,61,63,64,65,66,71,73, 74,75,76,78,109,113,114,115,120,121,130,134,135, 139, 197, 198, 201, 252,254,255,272,292,293,294,295,296,297,298,299,300,301,302,303,304.

L'unité 43 (LEBON) est fermée avec 18 mois de crédits et l'attente d'un projet de recreation.

L'unité à développement concerté INSER/CNRS n°400 est fermée, avec 18 mois de crédits pour la partie INSERM.

L'unité 80 (REVILLARD) est reconduite pour 4 ans avec examen dans 2 ans, de même que l'U103 (RABISCHONG).

Les unités 2 et 138 sont fermées. Mr CROZATIER est nommé directeur intérimaire de l'ensemble pour une période de 3 ans.

L'unité 194 (BOISVIEUX) sera à ré-examiner dans 1 an.

En ce qui concerne l'U200 (BENVENISTE) le C.S. a voté en une fois 1 seul vote) sur 3 choses :

- 1) approbation du rapport de la sous-commission qui recommande de mieux focaliser le travail de l'Unité.
- 2) maintien de l'activité de l'Unité.
- 3) différer le renouvellement du Directeur jusqu'à la présentation d'un document mieux structuré sur les thèmes scientifiques de l'Unité.

NB : les avis du C.S. ne sont que consultatifs, les décisions relevant du D.G.

**Ce qui arrive
au Docteur BENVENISTE
nous concerne tous.**

Voici les documents remis par le Directeur de l'INSERM aux journalistes conviés à la conférence de presse concernant sa décision sur le maintien de l'existence de l'Unité 200 et le renouvellement temporaire du Docteur Jacques BENVENISTE dans ses fonctions, à la tête de cette Unité de Recherche.

(Le rapport de la Commission Scientifique n°2 du 25/4/89 et du Conseil Scientifique des 4-6/7/89, la lettre du Directeur, Philippe LAZAR, de l'INSERM, au docteur J. BENVENISTE ainsi que les modalités d'évaluation des Unités de Recherches).

Ces documents nous permettent de mieux comprendre les décisions prises par le Directeur P.LAZAR concernant l'Unité 200 et son directeur, après consultation des deux instances d'évaluation scientifique que sont la CSS n°2 et le Conseil Scientifique.

- 1/ L'Unité 200 est donc maintenue jusqu'au 30 Juin 1992, date à laquelle expirera le contrat de 12 ans de recherche animée par le Docteur BENVENISTE, (si celui-ci est reconduit dans ses fonctions de directeur).
- 2/ La direction de l'Unité 200 sera assurée par J.BENVENISTE jusqu'au 31 Décembre 1989. A cette date, le directeur P.LAZAR, confirmera ou pas son intention de renouveler J.BENVENISTE dans ses fonctions à la tête de l'Unité 200. Deux recommandations lui ont été faites.

Au cours de cette période de transition, il devra :

- 1. Se consacrer "à la recherche d'éventuels biais expérimentaux qui pourraient expliquer leurs résultats insolites concernant les hautes dilutions".
- 2. "Renoncer, pour un temps, à s'exprimer sur ce sujet de recherche en dehors de revues scientifiques de haut-niveau".

Au cours de cette Conférence de Presse, le Directeur de l'INSERM a souligné, à maintes reprises, l'importance qu'il accorde à la liberté des chercheurs dans le choix de leurs thématiques et de leurs hypothèses. Ce principe le conduit à ne pas interdire à l'équipe du Docteur BENVENISTE de poursuivre ses recherches sur les hautes dilutions publiées dans "NATURE", une des revues scientifiques les plus prestigieuses, en Juin 1988 et d'oeuvrer pour clarifier les faits observés au cours de ces expériences et leurs interprétations qui paraissent actuellement trop hâtives. En effet, la recherche sur les hautes dilutions a été particulièrement contestée par les 2 instances d'évaluation scientifique. La CSS n°2 a recommandé "d'arrêter le plus rapidement possible (ou se séparer de) l'activité de recherche portant sur les effets pharmacologiques à hautes dilutions" et le Conseil Scientifique a demandé "à l'INSERM de s'abstenir d'accorder son soutien aux recherches sur la haute dilution". La réponse du Directeur de l'INSERM est claire. Il ne contrariera pas le principe de la liberté de recherche à l'INSERM, les unités de recherche étant libres du choix de leur recherche. Toutefois, toute recherche, pour qu'elle puisse évoluer de manière intéressante, doit se soumettre à l'évaluation. Celui-ci a rappelé, donc, les modalités d'évaluation des unités de recherche à l'INSERM (voir document).

Notre position sur ces sujets est aussi claire : oui au principe de liberté dans le choix du sujet et l'hypothèses du chercheur, de l'équipe ou du laboratoire, oui à une évaluation scientifique rigoureuse à postériori et non à priori par les instances scientifiques concernées à l'INSERM. Il est important de rappeler que le Docteur BENVENISTE n'est contesté, ouvertement, par certains scientifiques, que depuis l'affaire des hautes dilutions dont la médiatisation à outrance en revient au directeur de "NATURE" et de son équipe. On peut même parler de "l'affaire NATURE" et pas seulement de "l'affaire BENVENISTE". Aux critiques sur sa non intervention dans "l'affaire NATURE", le directeur de l'INSERM a répondu que le temps était venu pour lui d'exprimer son avis concernant "cette affaire NATURE" et du comportement étrange du directeur de cette revue scientifique ainsi que de

répondre, à l'occasion, aux attaques formulées par celui-ci à son égard. "Le directeur de NATURE a joué, il a perdu" et en conclusion, il a fait appel au FAIR PLAY anglais. Cette fâcheuse affaire ne devrait donc pas pénaliser le Docteur BENVENISTE et son laboratoire dont, par ailleurs, la qualité scientifique des autres travaux de recherche, en particulier ceux sur le PAF-ACETHER, est reconnu comme bonne par les 2 instances scientifiques de l'INSERM et par son directeur. Ces autres activités représentent, en effet, environ 80% de l'activité scientifique de l'unité.

Les hautes dilutions ne doivent pas faire oublier les autres thématiques de recherche de ce laboratoire. Une Thématique de Recherche a besoin de temps pour s'affirmer ou disparaître. Ne précipitons pas les événements en interdisant les travaux sur les effets des hautes dilutions, très contestés actuellement. Laissons au Docteur BEVENISTE, le temps nécessaire pour clore cette recherche si celle-ci s'avoue stérile. "Le temps de la Recherche n'est pas le temps de l'information" a rappelé le Directeur P.LAZAR au cours de cette Conférence de Presse. Nous pensons que la Recherche peut être une affaire de passion, mais certainement pas une affaire de mauvais sentiments. De plus, le Docteur BENVENISTE est reconnu comme une autorité scientifique pour l'ensemble du personnel de son laboratoire. Cette considération ne nous laisse pas indifférents.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons :

- ** 1) Que cette histoire reprenne son cours normal.
- ** 2) Qu'on laisse travailler le Docteur BENVENISTE et ses équipes de recherche.
- ** 3) Que celui-ci ne néglige pas les considérations des instances scientifiques et du Directeur Général de l'INSERM.

Ce qui arrive au Docteur BENVENISTE et à l'Unité 200 nous interroge sur :

- les choix des thématiques de recherche à l'INSERM, de la pertinence des choix, jusqu'où peut-on soutenir des projets de recherche aventureux ?
- la politique de publication dans les laboratoires de l'INSERM et de son influence sur le choix des recherches, entre autre, par le chercheur, une équipe, un laboratoire ou un organisme de recherche.
- notre système d'Evaluation Scientifique et ses critères. Ce système fonctionne relativement bien. Toutefois, des ratages peuvent surgir. Il nous semble important de pouvoir les admettre afin de corriger certaines déviations et de rendre le système encore plus performant et juste. Ce qui est sûr, c'est que ce système n'est pas fait pour engendrer des sanctions.
- la relation, acteur de la recherche / Média et sur le fameux "droit de réserve" du chercheur, concernant son travail, tant cité au cours de cette histoire où les MEDIA ont joué un rôle non négligeable, permettant au Docteur BENVENISTE de pouvoir s'exprimer sur cette affaire de Hautes dilutions qui est devenue une affaire publique après la publication de ses résultats dans "NATURE" et des atermoiements du directeur de cette revue scientifique de très haut niveau, à propos de cette publication. A ce sujet, un journaliste a souligné au cours d'un débat télévisé, que "l'affaire BENVENISTE était comme une fenêtre sur le monde de la Recherche et permettait de mieux comprendre ce qui s'y passe". Au cours de cette Conférence de Presse, P.LAZAR a demandé aux journalistes de laisser travailler le Docteur BENVENISTE et son équipe.
- les financements des recherches des unités INSERM par le Privé. A la question posée par un journaliste "Trouvez-vous normal que l'entreprise BOIRON finance la recherche sur les hautes dilutions d'une équipe de recherche dans un laboratoire INSERM" le Directeur P. LAZAR a répondu que le financement de travaux des unités par le privé est courant puisque, environ, 250 unités à l'INSERM sont concernées par ce genre de financement.

Les travaux du Docteur BENVENISTE et de l'Unité 200 seront donc probablement soumis aux instances d'évaluation dans les mois qui viennent, il est donc venu le temps où nous devons continuer de réfléchir sur cette histoire et sur les questions qu'elle a soulevées.

DOSSIER
D'INFORMATION
sur l'unité 200

INSERM
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Paris le 11 juillet 1989

EVALUATION QUADRIENNALE DE L'UNITÉ 200

Rapport du Conseil Scientifique
(4-6 juillet 1989)

Bilan et Conclusions

La production scientifique de l'U200 au cours des quatre années écoulées, simplement considérée en termes de publications scientifiques, est importante : une quarantaine de publications dans les meilleurs journaux internationaux (10 dans le "Journal of Immunology", 9 dans l'"European Journal of Pharmacology", 3 dans "The Lancet", 4 dans l'"American Review of Respiratory Disease"...). Une trentaine d'autres dans des journaux moins cotés mais scientifiquement contrôlés. On nous annonce quarante articles déjà soumis pour publication ou en préparation avancée. Il y apparaît un nombre considérable de collaborations nationales et internationales confirmant la grande ouverture de l'unité et la diversité des sujets abordés. Malgré quelques inégalités, tous les thèmes présentés sont donc productifs, y compris ceux développés à Necker, mais les recherches fondamentales sont représentées plus abondamment que les applications cliniques.

Cette abondance, et une accélération récente qui peut correspondre à une réaction de défense dans le climat tendu de l'année écoulée, ont cependant conduit la délégation du conseil scientifique vers une analyse plus globale et plus prospective des travaux de l'U200. Dès l'introduction du Docteur J. Benveniste, elle a noté le manque d'une description précise de la structure de l'Unité, de ses buts et de ses perspectives, au-delà de l'historique de la découverte et des recherches sur le paf-acéther. Certes, cela permet indiscutablement d'attribuer à ces chercheurs et à leur directeur la découverte d'une nouvelle classe de médiateurs lipidiques de l'inflammation et de l'allergie, et de reconnaître la place toujours prééminente, surtout en France, qu'ils tiennent dans ce domaine. L'Unité souhaite maintenir cette place en couvrant tous les domaines de recherche, fondamentaux ou appliqués, sur le paf-acéther. C'est peut-être de là que viennent une dispersion relative et certaines difficultés de prospective qu'il nous faut analyser.

Au préalable, il doit être très clairement affirmé que l'activité scientifique de l'U200 s'est maintenue à un niveau élevé, dans un domaine de recherche original et important, celui de l'inflammation. Aujourd'hui comme autrefois, l'équipe scientifique et technique, groupée autour de son directeur, est dynamique et productive. Il ne saurait être question de la priver des moyens nécessaires à la poursuite de la plupart de ses travaux, encore moins de la disperser. Le départ de certains chercheurs expérimentés a déjà posé problème, compensé en partie par l'arrivée de chercheurs apportant de nouvelles orientations de recherche.

En fait, la présentation de l'U200 en équipes paraît assez formelle. Elle présente plutôt 5 à 6 lignes de recherche "fortes" dont on nous a présenté les résultats les plus récents, sans clairement exprimer leur cohérence et leur projection sur le futur :

- Biosynthèse du paf-acéther : l'acquis est important, la méthodologie biochimique de qualité, mais les hypothèses de travail et le plan expérimental ne sont pas clairement explicités. La stratégie de recherche sur les mécanismes d'action du paf est encore trop superficielle et sous-estime les difficultés d'un problème très compétitif. Les réponses auxquelles devraient répondre les applications prévues de biologie moléculaire ne sont pas précisées.
- L'immunorégulation par le paf-acéther a considérablement bénéficié de l'arrivée dans l'Unité de Mme THOMAS. C'est un des thèmes les plus productifs actuellement mais l'enthousiasme devant ces nouveaux effets doit conduire également à une stratégie et à des choix pour l'avenir, sur des objectifs resserrés et moins dépendants des collaborations extérieures. Un véritable projet immunologique est possible avec l'isolement de lignées définies, la production des anticorps nécessaires au développement autonome du projet et l'établissement d'un modèle général ne se limitant pas à l'inventaire des effets immunologiques du paf-acéther sur les antigènes de surface ou l'activation de certaines classes de lymphocytes.
- Les études sur le métabolisme du paf-acéther chez les procaryotes ouvrent un champ de recherche nouveau où les aspects phylogéniques fondamentaux se complètent d'applications cliniques possibles. De même, l'orientation vers la physiologie cellulaire, dans ses aspects ioniques associés à la production d'histamine, est intéressante mais doit être aussi maîtrisée dans ses objectifs et ses moyens.
- Les recherches sur les modèles animaux, étape intermédiaire du passage du fondamental à la clinique, nous sont apparues un peu empiriques et trop éloignées des recherches cellulaires.
- L'axe pharmacologique, inscrit dans l'intitulé de l'unité (et raison de son rattachement à la Commission scientifique spécialisée n° 2) nécessiterait une présentation synthétique de ses objectifs. On est frappé, par exemple, par la multiplicité des contacts et contrats industriels s'opposant à l'absence de pharmacologie quantitative systématique (relations dose-effets, cinétique...).
- Cet axe est la transition directe vers les recherches cliniques, dont il faut aussi souligner l'importance. C'est un élément positif de cette Unité de l'INSERM, mais il serait préférable de concentrer les efforts sur une ou deux pathologies sélectionnées, en approfondissant l'analyse physiopathologique et thérapeutique plutôt que de multiplier les collaborations avec une approche trop analytique.

En notant cette grande dispersion de l'activité de recherche de l'U200 et un certain manque de perspective critique, la délégation se veut surtout constructive pour l'avenir. Cela pose probablement le problème des responsabilités scientifiques déléguées et du nombre relativement limité des chercheurs titulaires (dont aucun n'a atteint le grade de DR2) par rapport aux effectifs de jeunes chercheurs et d'ITA. Bien qu'ils apparaissent aussi motivés les uns que les autres, il conviendrait de mieux les insérer dans un projet construit pour le long terme, qui assurerait mieux leur avenir, même si cela devait limiter le nombre de diplômes et thèses en cours.

Sans vouloir entrer dans la polémique, la délégation a souhaité analyser avec lucidité la place et les effets des recherches sur le thème des "hautes dilutions" menées au sein, ou au voisinage immédiat, de l'unité depuis plusieurs années. Rappelons d'abord qu'elles ne constituent qu'une faible part (5 % ?) de l'activité globale du groupe. Bien informés des différents aspects, scientifiques ou non, de cette activité, les membres de la délégation ont été unanimes à souligner la disproportion des faits avec leur interprétation et les jugements exprimés dans tous les milieux. Tels qu'ils sont décrits, avec les développements récents qui nous ont été présentés, les résultats de l'équipe de J. Benveniste n'apparaissent que comme une curiosité de laboratoire à laquelle ne sont pas encore données d'explications satisfaisantes et dont la portée restera limitée. Ces observations contredisent quelques-unes des lois les mieux établies de la physico-chimie ; elles exigent donc un esprit ouvert et du sang-froid. Tout chercheur expérimental est familier de l'inattendu, voire de l'inhabituel, et la signature d'un scientifique créatif et responsable est de savoir distinguer dans ces faits ceux qui sont significatifs de ceux qui paraissent finalement triviaux, ce qui est parfois difficile. L'observation de ce groupe, dont nous ne

mettons pas en cause la sincérité, peut correspondre à l'une ou à l'autre de ces catégories. On pouvait espérer, voire exiger, de cette équipe l'effort d'analyse suffisant pour conclure avec certitude sur la signification et l'importance de ses observations. Depuis plusieurs années, elle appuie ses conclusions sur un type de cellules et un test, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est controversé. Seul, l'élargissement à d'autres systèmes cellulaires ou biochimiques plus simples permettrait d'apporter quelque généralité à ces curieux résultats avant d'affirmer que certains phénomènes ont échappé à deux cents ans de recherche chimique. Le directeur de l'unité n'a pas répondu de façon satisfaisante à l'ensemble de ces objections de sorte que la matérialité des faits sur lesquels il fonde ses interprétations ne saurait être considérée comme établie.

Au cours de nos discussions avec le Docteur Benveniste, nous avons proposé quelques expériences biochimiques simples qui permettraient une telle généralisation et souligné l'absence d'analyse du rôle de certains paramètres facilement accessibles comme le temps dans des expériences déjà réalisées et pour lesquelles un phénomène de "mémoire" a été évoqué. Nous ne pouvons qu'être troublés par son refus d'envisager (faute de temps et de moyens ? ou de collaborations spontanées ?) la réalisation de telles expériences.

Unanimes à respecter la liberté du chercheur, nous affirmons avec fermeté le droit de l'INSERM d'utiliser des fonds publics pour conforter des idées scientifiques nouvelles, voire révolutionnaires, mais en échange nous nous sentons en droit d'exiger que ces idées soient évaluées selon des standards scientifiques acceptables, au risque de tomber dans l'obscurantisme.

Cette activité de Jacques Benveniste et ses répercussions extérieures ne sont pas sans effet sur l'ensemble, beaucoup plus important, des recherches menées à l'U200 sur le paf-acéther et la biologie de l'inflammation :

- elles sont, de l'aveu même du directeur de l'Unité, un facteur de tension psychologique, qui n'a pas altéré les relations humaines toujours cordiales et confiantes au sein de l'Unité, mais constitue probablement une raison de la véritable frénésie de publications actuelle, source de précipitation vers le plus évident et source de dispersion.
- plus loin, elles pourraient nuire à la crédibilité de l'ensemble des travaux du groupe. De ce point de vue, la délégation a noté l'attitude scientifique beaucoup plus ouverte et critique vis-à-vis des autres recherches et la confiance qui doit leur être accordée. La C.S.S. n° 2 a déjà souligné cependant des difficultés possibles de carrière, surtout pour les jeunes chercheurs directement impliqués dans le thème.

En conclusion,

La délégation est unanime à souligner l'importance du travail scientifique réalisé ou en cours au sein de l'Unité 200 et de la place originale qu'elle tient à l'INSERM par sa thématique. Elle apporte certaines analyses critiques dans un but positif, visant principalement à assurer l'avenir à moyen terme d'une équipe soudée et productive. Pour cela une restructuration et une clarification des objectifs, avec des resserrlements indispensables, doivent être rapidement proposées.

Il est recommandé,

- 1) que l'Unité soit maintenue en activité, avec le soutien budgétaire et technique de l'INSERM à son niveau actuel, en lui laissant la possibilité de recrutements ;
- 2) l'Unité 200 a cependant besoin d'une restructuration, surtout scientifique, et d'un projet bien défini resserrant ses objectifs, en évitant une dispersion pouvant résulter du désir de couvrir tous les aspects d'un domaine de recherche aujourd'hui bien établi. Les efforts doivent être concentrés sur les axes "forts" et les questions biologiques, physiopathologiques et thérapeutiques essentielles, selon une stratégie de recherche bien réfléchie mettant à profit l'importante expérience acquise ;
- 3) compte-tenu de la place qu'y tient son directeur et d'un manque certain d'encadrement de haut niveau (ce qui ne préjuge pas de la qualité de certains chargés de recherche et du rôle qu'ils pourraient tenir dans l'avenir), il n'apparaît pas de possibilité, même provisoire, de changement de direction de l'Unité 200. Compte-tenu, également,

de la confiance interne qui lui est accordée et des résultats scientifiques passés et présents dont il est l'indiscutable animateur, le renouvellement du mandat de Jacques Benveniste peut être envisagé. La décision sur ce point devrait cependant être différée, en raison du caractère insuffisamment structuré du programme et des perspectives, et de l'insuffisance des réponses données aux objections graves qui ont été présentées sur certains aspects de l'activité du laboratoire ;

- 4) en l'absence de toute approche expérimentale ou conceptuelle nouvelle, il est demandé à l'INSERM de s'abstenir d'accorder son soutien aux recherches sur les "hautes dilutions" et conseillé au Docteur Benveniste d'éviter les interprétations publiques hâtives de ses observations.

Le Conseil scientifique doit donc demander au Docteur Jacques Benveniste un programme scientifique structuré couvrant les trois années à venir pour un examen dès la session d'automne des Commissions scientifiques n° 2 et 3 (l'aspect immunologique nous paraissant aussi important que l'aspect pharmacologique). Un examen à deux ans permettrait un bilan et une réflexion sur l'avenir plus lointain.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Réunion du 4 au 6 Juillet 1989

M O T I O N

Le Conseil Scientifique approuve sans réserve les termes et les conclusions du rapport présenté par la délégation du Conseil Scientifique auprès de l'unité 200 :

- recommande le maintien de l'unité 200,
- recommande de différer le renouvellement du mandat du directeur en raison du caractère insuffisamment structuré du programme et des perspectives scientifiques, et de l'insuffisance des réponses données aux objections scientifiques graves qui ont été opposées.

24 OUI / 1 ABS sur 25 votants

EVALUATION QUADRIENNALE DE L'UNITÉ 200

Rapport de la Commission Scientifique
Spécialisée n° 2
(25 avril 1989)

Bilan et Conclusions

Considérations générales

La Commission scientifique spécialisée n° 2 a considéré qu'elle ne pouvait se prononcer par un seul vote sur l'ensemble de l'activité de l'Unité 200. Elle a émis un vote favorable sur l'activité concernant le paf-acéther, un vote réservé sur l'activité du groupe de chercheurs accueillis à l'Hôpital Necker et un vote défavorable sur la poursuite de l'activité qui concerne les effets pharmacologiques des hautes dilutions.

La CSS 2 a considéré devoir s'abstenir de façon majoritaire sur l'opportunité de renommer M. Benveniste à la direction de l'U200 dans sa structure actuelle, tous thèmes de recherche confondus. Elle considère cependant que la direction de M. Benveniste serait tout à fait efficace si la thématique scientifique de l'Unité était limitée au paf-acéther.

Recommandations spécifiques

- Faire évoluer le rapport chercheurs statutaires/chercheurs non statutaires. Il apparaît que cette équipe a beaucoup trop de chercheurs non statutaires par rapport au relativement petit nombre de chercheurs statutaires.

- Focaliser les activités de l'Unité sur la partie forte qui porte sur l'étude du métabolisme, du mécanisme d'action et des autres propriétés (pharmacologie, physiopathologie) du paf-acéther. Conserver l'activité qui débute et qui porte sur l'électrophysiologie du basophile humain.

- Se séparer des activités actuellement poursuivies à l'Hôpital Necker.

- Arrêter le plus rapidement possible (ou se séparer de) l'activité portant sur les effets pharmacologiques à hautes dilutions. Les raisons de cette dernière recommandation sont les suivantes :

- 1) cette activité ne représente, selon M. Benveniste, qu'une toute petite fraction de l'activité totale de l'Unité et n'emploie aucun chercheur statutaire ;
- 2) l'équipe ne semble pas être immédiatement prête à utiliser d'autres modèles biologiques que celui de la dégranulation des basophiles ;
- 3) les interprétations biophysiques éventuelles des observations expérimentales dépassent actuellement les compétences de l'équipe telle qu'elle est constituée.

Pour toutes ces raisons, il est évident que cette problématique ne peut évoluer que très lentement. Il semble donc urgent que le problème "change de main".

- Arrêter immédiatement toute relation avec les médias sur les problèmes de hautes dilutions. Il est clair, de l'avis même de M. Benveniste, que les faits discutés ne peuvent être considérés comme établis définitivement. La dimension médiatique considérable donnée à ces résultats, ainsi que la polémique permanente associée au problème :

- 1) nuit aux collaborations nécessaires que l'équipe a besoin de conserver ou de lier dans d'autres domaines scientifiques qui constituent le point fort de son activité (paf-acéther) ;
- 2) nuira probablement au recrutement de chercheurs pour cette équipe dans les organismes publics et rendra plus difficile la recherche d'un emploi industriel pour les jeunes doctorants ;
- 3) nuit probablement à la réputation scientifique de la partie forte de l'équipe (paf-acéther) ;
- 4) nuit à l'image de l'INSERM et plus généralement à l'image de la communauté scientifique française.

11 JUL. 1989

Monsieur Jacques BENVENISTE
 Directeur
 de l'unité 200 - INSERM
 32, rue des Carnets
 92140 CLAMART

Monsieur le Directeur,

Ayant pris connaissance de l'avis de la Commission Scientifique Spécialisée n° 2, dont relève votre unité de recherche, et de celui du Conseil scientifique de l'INSERM - que vous trouverez tous deux ci-joints - j'ai pris la décision de maintenir l'unité 200 jusqu'au 30 juin 1992, date à laquelle votre mandat atteindrait le terme statutaire de douze années d'exercice. Je souhaite pouvoir continuer à vous en confier la direction à l'issue de votre actuel mandat, le 31 décembre prochain. Je ne prendrai toutefois de façon formelle cette éventuelle décision qu'à une date ultérieure, avant la fin de l'année en cours. Je tiens, par ce courrier, à vous expliciter les raisons de ces décisions et notamment le caractère conditionnel de la seconde.

° **Le maintien de votre unité d'abord.** Les avis convergents de la Commission Scientifique Spécialisée et du Conseil Scientifique sur la qualité internationalement reconnue de la plupart des travaux effectués dans votre laboratoire me conduisent tout naturellement à cette décision.

° **L'intention de vous maintenir à la tête de ce laboratoire ensuite.** Chacun sait que c'est vous qui assumez effectivement la direction générale des travaux de cette unité de recherche, dont les membres reconnaissent votre autorité.

° **La décision de surseoir à la confirmation officielle de votre nouveau mandat.** Cette décision est inspirée par la prise en considération conjointe de plusieurs éléments :

1° - Il me paraît d'abord nécessaire de réaffirmer clairement que, sous réserve de la qualité scientifique de leurs travaux, la liberté des chercheurs dans le choix de leurs hypothèses et de leur modalités de travail ne saurait être limitée que par les règles du droit commun et par le respect de l'éthique et de la déontologie. Il faut, dès lors, que nous acceptions d'assumer les conséquences éventuelles de ce refus délibéré de toute censure idéologique, garant irremplaçable de toute réelle créativité.

2° - Il me paraît non moins nécessaire de rappeler qu'un directeur de formation de recherche publique exerce une responsabilité collective qui l'engage au delà de son rôle personnel de chercheur et qui, inévitablement, engage aussi la communauté scientifique à laquelle il appartient.

3° - La liberté responsable ainsi reconnue aux laboratoires de l'INSERM et à leurs dirigeants doit logiquement conduire ceux-ci à considérer avec la plus grande attention les critiques et les recommandations faites, de façon convergente, par les deux instances d'évaluation de l'INSERM lors de l'examen quadriennal a posteriori de leur activité, sauf à vider de sens le principe même de cette évaluation, qui est le garant du bon emploi des moyens accordés par la nation à ses chercheurs.

4° - Il est clair, en l'occurrence, que les deux instances scientifiques qui ont successivement examiné avec, pour la seconde, le concours d'experts étrangers, les travaux de l'unité 200 ont émis les plus expresses réserves sur vos travaux concernant les "hautes dilutions".

Ces réserves portent sur le fond de ces travaux, sur l'analyse insuffisamment critique de leurs résultats, sur leur interprétation aventureuse, sur la forme de leur expression publique et sur les conséquences préoccupantes de la publicité qui leur a ainsi été donnée vis à vis du renforcement infondé de la crédibilité de certaines formes de pratiques thérapeutiques.

5° - La publication conditionnelle, par une grande revue scientifique internationale, d'un article insuffisamment étayé et le comportement pour le moins surprenant de cette revue après cette publication - la décision sans précédent d'organiser une visite de l'unité par des représentants de la revue, l'étrangeté de la composition du comité des visiteurs, le contenu désobligeant de la mise au point publiée consécutivement à cette visite, les justifications ultérieures douteuses de la revue sur ses motivations réelles - constituent des circonstances atténuantes à l'égard de l'équipe concernée de l'unité 200 et de son directeur. Elles ne dérogent toutefois pas leur responsabilité propre.

6° - Les chercheurs scientifiques ont, par ailleurs, un devoir d'information vis-à-vis de la société et les organismes de recherche se doivent de faciliter la tâche des journalistes de tous médias dans l'exercice de leur fonction sociale. Mais, en cela même, les chercheurs ont un devoir de réserve vis-à-vis de la population : la confiance que celle-ci leur témoigne doit les inciter en permanence à se garder de tout excès dans l'affirmation et de tout abus de l'autorité qui est liée à leur position sociale de "savants" ; elle doit les conduire à faire preuve à tout moment de leur maîtrise de ce doute rationnel qui constitue l'un des fondements les plus sûrs de la science. C'est de surcroît un principe de bon sens que de demander que l'on fasse preuve d'autant plus d'esprit critique que les résultats présentés sont plus inattendus. Il est clair qu'en l'occurrence ce principe n'a pas été respecté.

Me fondant sur l'autorité scientifique qui vous est reconnue, je vous demande en conséquence d'oeuvrer, au cours de la période qui s'ouvre, pour reprendre pleinement votre place dans une communauté scientifique qui ne cherche pas, par principe, à vous rejeter - comme en témoignent les avis émis par nos instances d'évaluation - mais qui attend légitimement de vous des preuves de votre désir de ne pas vous marginaliser délibérément par rapport à elle. Je ne vous demande pas de renoncer à vos idées et aux travaux qui en résultent. Un tel acte d'autorité contreviendrait gravement au principe de liberté que j'ai énoncé plus haut. Je comprends parfaitement de surcroît qu'un chercheur qui pense avoir mis en évidence un phénomène nouveau ne puisse accepter de classer le dossier sans tirer au clair les raisons de ses observations. Mais si vous voulez vraiment parvenir à cette clarification, acceptez de consacrer désormais en priorité votre réflexion dans ce domaine à rechercher systématiquement les biais expérimentaux qui vous auraient jusqu'à présent échappé et qui peuvent, selon toute vraisemblance, expliquer vos constatations insolites : vous retrouverez ainsi un comportement qui ne saurait être

critiqué par vos pairs puisque conforme à l'essence même de la pensée scientifique. Il n'est au demeurant pas exclu que la mise en évidence de tels biais puisse présenter, en soi, un intérêt scientifique.

La ligne de conduite que je vous recommande suppose en particulier que vous renonciez, pour un temps, à vous exprimer sur ce sujet en dehors de revues scientifiques de haut niveau - le temps nécessaire pour que vous puissiez reconstituer le capital de confiance que vous avez aujourd'hui, que vous l'admettiez ou non, en grande partie dissipé aux yeux de vos collègues.

J'espère très sincèrement être entendu de vous, observer les signes prochains d'un changement significatif d'attitude, pouvoir ainsi donner suite avant le 31 décembre à l'intention dont je vous ai fait part au début de cette lettre en ce qui concerne la reconduction de votre mandat, et par là-même assurer la viabilité de votre laboratoire. Je serais tout-à-fait désolé de devoir y renoncer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. Lazar

Philippe LAZAR

PS - La volonté de transparence qui anime l'INSERM me conduit à rendre cette lettre publique, après vous l'avoir remise.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

INSERM

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

*Mission de l'Information et
de la Communication*

*Bureau de Presse et
de Relations Publiques*

Paris le 11 juillet 1989

MODALITES D'EVALUATION DES UNITES DE RECHERCHE DE L'INSERM

L'évaluation des unités INSERM présente trois caractéristiques : un rythme quadriennal d'examen, une prédominance des critères de qualité scientifique, une durée de vie limitée des laboratoires.

Pour juger de l'activité de ses centres de recherche, favoriser leur développement ou décider de leur fermeture, l'INSERM a fait depuis 1982 le choix d'espacer l'examen périodique, jusque-là annuel, confié à ses Commissions scientifiques spécialisées. Cette décision répondait au double souci d'approfondir l'évaluation tout en tenant compte de la charge de travail des commissions, dont dépendent en moyenne 25 unités, et de situer l'activité de ces unités dans une perspective d'évolution à moyen terme. Le temps fort, sur le plan scientifique, des relations entre l'organisme et ses unités est donc l'examen quadriennal de l'unité par la commission compétente à l'échéance du mandat de son directeur. Ce choix laisse à l'unité, pendant une longue période, toute latitude pour réaliser son projet de recherche en étant régulièrement soutenue financièrement par l'organisme. Il a pour contrepartie une évaluation attentive, en trois étapes :

- l'établissement, par le directeur du centre examiné, d'un bilan de l'activité du laboratoire au cours des quatre dernières années et d'une description du projet de recherche prévu pour les quatre années suivantes, accompagnés du rapport de chaque équipe ;
- l'envoi, par la commission compétente, d'une délégation d'au moins cinq de ses membres accompagnés d'un expert étranger (européen), qui rencontre sur place les membres de l'unité et rédige un rapport détaillé d'évaluation des activités de recherche, de valorisation, d'information, de formation, de coopération internationale ;
- le jugement de la commission, communiqué sous forme écrite à l'unité qui a la possibilité d'y apporter ses commentaires

avant transmission du dossier au Conseil scientifique, qui se prononce à son tour sur le renouvellement du mandat du directeur.

Les critères d'évaluation des Commissions scientifiques, lors de l'examen d'activité d'une unité comme lors du choix de nouveaux laboratoires ou de nouveaux directeurs, sont d'abord fondés sur la qualité des projets du point de vue de leur performance scientifique. Ce n'est qu'en seconde position qu'interviennent explicitement d'autres impératifs d'ordre thématique ou géographique.

Les raisons de cette option sont claires : la recherche est plus que jamais une activité internationale de haute compétition dans laquelle aucune équipe, si prioritaire soit-elle au plan régional ou sectoriel, ne peut bénéficier d'une protection durable si elle ne peut avoir une revendication d'excellence.

Sous réserve d'un jugement scientifique périodique favorable, une unité INSERM dispose d'un statut et d'un soutien stables de l'organisme pour une période de 12 à 15 ans.

Ces modalités d'évaluation ont entraîné la restructuration d'une proportion élevée des centres de recherche de l'INSERM.

Effectués avec une réelle rigueur, les examens quadriennaux ont conduit à fermer, entre 1984 et 1988, 58 laboratoires -soit près du quart des unités préexistantes. Ces décisions de fermeture, jusque-là exceptionnelles (5 au cours des cinq années précédentes) ont notamment eu pour conséquence la réorientation d'environ 250 chercheurs vers d'autres laboratoires et la réaffectation d'un nombre équivalent de techniciens.

Parallèlement, 47 unités ont été créées pendant la même période et financées en majeure partie grâce aux moyens budgétaires dégagés par les décisions de fermeture.

S'agissant plus précisément de la "règle des douze ans", sa mise en application depuis 1985 montre que :

- la re-crédation d'une unité, possible, n'est pas automatique puisque cette solution a été retenue dans 1 cas sur 3 ;
- près de la moitié des unités (27 sur 57) concernées ont redéfini leur projet de recherche autour d'une nouvelle direction ;
- 11 fermetures ont été décidées, soit immédiatement, soit à une date différée.

Cette procédure constitue donc un facteur de déstabilisation saine des unités en stagnation, de renouvellement thématique et de promotion des jeunes responsables d'équipes, sans pour autant empêcher les personnalités scientifiques de conserver leurs fonctions de responsabilité et d'animation.

REPUBLIQUE FRANCAISE

INSERM

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Mission de l'Information et
de la Communication

Bureau de Presse et
de Relations Publiques

Paris le 11 juillet 1989

communiqué de presse

Les résultats de l'évaluation quadriennale de l'Unité de recherches "Immunopharmacologie de l'allergie et de l'inflammation" (INSERM U200) dirigée par le Docteur BENVENISTE sont maintenant connus. Cette évaluation a été effectuée successivement par la Commission scientifique spécialisée n° 2 et par le Conseil scientifique de l'INSERM assisté de deux experts étrangers. Les avis convergents de ces deux instances sont très favorables en ce qui concerne l'ensemble de l'activité du laboratoire, extrêmement réservés en revanche au sujet des études sur les "hautes dilutions" qui avaient été à l'origine de l'attention toute particulière portée aux travaux de cette unité de recherche. Il a notamment été reproché à ce propos au Docteur BENVENISTE une insuffisance de l'analyse critique des résultats qu'il rapporte, le caractère aventureux des interprétations qu'il en a tirées, l'utilisation abusive de son autorité de scientifique vis-à-vis de l'information de la population.

La direction de l'INSERM a, dans ces conditions, pris les décisions suivantes :

1. Prolonger d'emblée l'existence de l'Unité 200 pour la durée prévue par nos textes, soit jusqu'au 30 juin 1992 ;
2. Annoncer au Docteur BENVENISTE son intention de le renouveler dans ses fonctions à la tête de l'Unité 200 dès la fin de son actuel mandat, le 31 décembre 1989, mais différer jusqu'à cette date au plus tard la confirmation effective de cette intention. Cette période devrait être mise à profit par le Docteur BENVENISTE pour retrouver la pleine caution de ses pairs par l'adoption d'une attitude critique et de réserve conforme à la déontologie scientifique.

La direction de l'INSERM souhaite vivement que l'ensemble de ces décisions -qui reconnaissent la primauté de la liberté des chercheurs dans le choix de leurs thématiques et de leurs hypothèses, sans les libérer du contrôle normal de l'évaluation scientifique de leurs travaux par les procédures qui ont fait leurs preuves dans toute l'histoire de la science- permette le retour à un climat non passionnel qui devrait être propice au développement légitime des activités de l'Unité 200 sous la direction du Docteur BENVENISTE.

RESULTATS DES C.A.P. - 1989 -

RESULTATS DES TECHNICIENS DE 3e ET 2e CLASSE

(Ces résultats nous sont
parvenus tardivement)

AVANCEMENTS D'ECHELON - REDUCTIONS D'ANCIENNETE
TECHNICIENS DE LA RECHERCHE DE 3e CLASSE

ANNEE 1989

1/ GOULINET Sylvie	U. 321	28/ FAUCONNIER Gérard	S.C 03
2/ GRIMAUD Robert	U. 315	29/ MONJAUD Isabelle	U. 063
3/ BODILIS Olivier	S.C 05	30/ BECOURT Chantal	U. 025
4/ MURIEL Marie-Paule	U. 012	31/ HASLE Alain	U. 118
5/ BLACHERE Thierry	U. 034	32/ MUSENGER Christine	U. 134
6/ PHILIPSON Véronique	U. 182	33/ SUARD Isabelle	U. 134
7/ DUCHAMBON Patricia	U. 090	34/ SEYFRITZ Nadine	U. 006
8/ BARROIS Roger	U. 284	35/ FIERIS Marie-Madeleine	U. 063
9/ MICHEL Georges	U. 315	36/ RUBENSTEIN Anne	Siège
10/ CHAUVIN Marie-Agnès	Lab.Ext	37/ QUETTE Joëlle	U. 030
11/ LEROY Christine	U. 021	38/ HOUZE Nicole	S.C 08
12/ VIVIEN Régine	U. 283	39/ PUECH Marianne	S.C 02
13/ MORANDI Simone	U. 063	40/ PFEIFER Christine	U. 163
14/ MUNIER Annie	U. 181	41/ CHOLLEY Béatrice	U. 106
15/ FATACCINI Claude	U. 288	42/ LOPEZ Florence	U. 036
16/ KLEIN Annick	U. 061	43/ PAUCHARD Michèle	U. 152
17/ HICKEL Pierre	U. 184	44/ DIRRIG Sylvie	U. 237
18/ MAROTE Françoise	U. 127	45/ CLERC Pascal	U. 151
19/ GALLINA Gianclaudia	U. 014	46/ EB Mireille	U. 120
20/ KETELS Françoise	U. 204	47/ GINEYTS Evelyne	U. 234
21/ BEN SLAMA Sylvie	U. 152	48/ SAR Sokhavut	U. 135
22/ COSTANTINI Claude	Siège	49/ BAUVY Chantal	U. 180
23/ MANCEAU Valérie	U. 161	50/ CEULEMANS Yveline	Siège
24/ CARIVEN Clotilde	U. 101	51/ GAILLARD Isabelle	U. 244
25/ HERVY Sylvie	U. 143	52/ TINEL Marina	U. 024
26/ HUMBERT Pascale	U. 016	53/ LANGE Stéphanie	S.C 08
27/ EPOULET Bernard	U. 070	54/ GARRY Louis	ADR 06

TABEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE DE TECHNICIEN DE LA RECHERCHE DE 2e CLASSE

ANNEE 1989

1/ PEZY Françoise	U. 251	14/ RAYNAUD Nicole	U. 056
2/ PARRA Marie-Thérèse	U. 100	15/ KHAROUBY Martine	U. 259
3/ ISSOULIE Yves	ADR 06	16/ BERTRAND Claudine	U. 151
4/ MARTIN Odette	S.C 08	17/ NEDELEC Martine	U. 283
5/ COMBE (PONCET) Chantal	U. 176	18/ CHABAL Françoise	U. 242
6/ GALCERAN Marthe	U. 064	19/ LAIGNEAU Jean-Pierre	U. 010
7/ MATSUGUCHI Liliane	U. 043	20/ LAPLACE Monique	U. 002
8/ PELASSY Claudette	U. 210	21/ JOVER André	U. 070
9/ DUPIRE Marie-Joëlle	Lab.Ext	22/ ENCINAS Joëlle	U. 247
10/ VRANCKEN Liliane	U. 101	23/ LETOURNEUR Martine	U. 247
11/ GALINDO Jean-Rémy	U. 119	24/ ALLIERES Cécile	U. 008
12/ MATHE Andrée	S.C 05	25/ DOUCET Chantal	U. 001
13/ KOENIG Michèle	U. 061		

AVANCEMENTS D'ECHELON - REDUCTIONS D'ANCIENNETE
TECHNICIENS DE LA RECHERCHE DE 2e CLASSE

ANNEE 1989

1/ FAGOT-REVURAT Pierrette	U. 151
2/ GHEMBAZA Thérèse	U. 032
3/ GOUET Elisabeth	U. 180
4/ DEMIGNON Josiane	U. 262
5/ POINCELOT Françoise	U. 014
6/ LECOQ Danièle	U. 143
7/ AROUS Nicole	U. 091
8/ PEYRAT Marie-Alix	U. 211
9/ SAUNIER Monique	U. 308
10/ de GALLE Brigitte	U. 142
11/ GRANDJON Danièle	U. 267
12/ MAUREL Michèle	U. 290
13/ BERNARD Claudine	U. 146
14/ BOULLET Cécile	U. 200

Echo des sections...



MONTROUGE.

DECLARATION DES RECALE(E)S AUX CONCOURS

ARTICLE I :

LE JURY EST SOUVERAIN

ARTICLE II :

LE JURY EST EN DROIT DE NE PAS TENIR COMPTE DES FICHES
DE QUALIFICATION PREVUES DANS NOTRE STATUT, QUI LEUR
ONT ETE REMISES PAR LA DIRECTION GENERALE, EN APPLICATION
DE L'ARTICLE I

ARTICLE III :

LES RECALE(E)S PAR LA PRESENTE DECLARATION FELICITENT
LES RECU(E)S

ARTICLE IV :

LES RECALE(E)S ONT LE DROIT DE CONNAITRE LES CRITERES
DE SELECTION APPLIQUES PAR CHAQUE MEMBRE DES JURYS

ARTICLE V :

LES RECALE(E)S ONT LE DROIT DE CHOISIR LE JURY EN FONCTION
DES REPONSES APPORTEES A L'ARTICLE IV

ARTICLE VI :

LES RECALE(E)S ATTENDENT DES BILANS DES JURYS DE CONCOURS

ARTICLE VII :

L'ESPOIR FAIT VIVRE!!!
LES RECLASSEMENTS AUSSI!!!

ARTICLE VIII :

LES "JEUNES" RECALE(E)S ONT LE DROIT DE SE REPRESENTER
AUX PROCHAINS CONCOURS

ARTICLE IX :

LES RECALE(E)S ONT LE DROIT ET NON LE DEVOIR DE CONTINUER
D'EXERCER LES TACHES POUR LESQUELLES ILS N'ONT PAS ETE
RECLASSE(E)S

ARTICLE X :

LES RECALE(E)S DES PROCHAINS CONCOURS POURRONT REPRENDRE
LA PRESENTE DECLARATION A PARTIR DE L'ARTICLE I

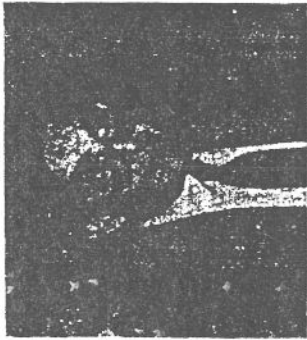
DECLARATION ETABLIE PAR LES REPRESENTANTS DES RECALE(E)S

Les sciences de la vie au CNRS : priorité à la recherche médicale

Un entretien avec le Pr Michel Kazatchkine

Le Pr Michel Kazatchkine, responsable du laboratoire d'immunologie de l'hôpital Broussais, a été nommé, en mars dernier, directeur scientifique adjoint chargé de la recherche médicale au département sciences de la vie du CNRS. L'arrivée à ce poste d'un médecin clinicien marque la volonté du nouveau directeur des sciences de la vie, M. Claude Paoletti, de donner une priorité à la recherche médicale au sein de son département.

Le Pr Kazatchkine explique ici au « Quotidien » le rôle pluridisciplinaire du CNRS dans la recherche médicale, sa collaboration avec l'INSERM, et bientôt avec les hôpitaux, puisque se prépare la signature d'une convention-cadre avec l'Assistance publique.



Le Pr Kazatchkine : le département des sciences de la vie doit devenir un pourvoyeur de talents et une caution de qualité.

LE QUOTIDIEN — Quels sont les objectifs du département des sciences de la vie du CNRS, dont la direction vient d'être renouvelée ?

M. MICHEL KAZATCHKINE — Le CNRS voudrait afficher parmi ses priorités la recherche à finalité médicale. L'arrivée d'un médecin, M. François Kourilsky, à la tête de

Les jeudis de M. Paoletti

Ne cherchez pas à rencontrer M. Claude Paoletti le jeudi après-midi. Il est toujours pris. Ce jour-là, le directeur des sciences de la vie du CNRS reçoit, en petit comité, des chercheurs qui viennent lui parler de leurs recherches. Ces séminaires tout à fait informels aident ce pharmacien d'origine, ancien élève de l'École de santé navale, à se tenir informé de l'évolution des problématiques actuelles dans le domaine de la biologie et de la médecine.

En chercheur confirmé, que ses recherches ont fait souvent changer de laboratoire, en pionnier du partenariat avec l'industrie pharmaceutique et clinique, M. Paoletti sait bien que rien ne remplace un contact direct et détendu avec ceux qui sont en train de faire la science. Deux chercheurs « planchent » donc devant lui chaque jeudi après-midi. Quarante-cinq minutes d'exposé suivies d'une discussion de quinze minutes.

L'auditoire est élargi à quelques membres du Comité national experts sur le sujet, au président de la section concernée, à un directeur scientifique adjoint et parfois à quelques invités intéressés. M. Paoletti s'est ainsi fait présenter les chimères caille-poulet, qui servent de modèle expérimental pour l'étude des centres nerveux, l'œil de la mouche, le problème du retard mental lié à la fragilité du chromosome X, le contrôle de la sporulation chez *Bacillus subtilis*... sur lesquels il est devenu incolable ! La synthèse des entretiens paraît ensuite dans la lettre « Bio », pour le profit de tous les chercheurs du département. M. Paoletti est ravi et les chercheurs en redemandent. Ils veulent tous venir à Paris et communiquer leur enthousiasme à leur directeur. Mais celui-ci les prévient. Cela n'a rien à voir avec une évaluation, ni avec une demande budgétaire. On est prié de laisser sa sabbie vestiaire.

riaux : les prothèses cardio-vasculaires, osseuses, la peau artificielle. Parce que ce thème fait appel à de nombreuses compétences.

De même, pour le médicament, le CNRS et son département de la chimie vont s'occuper de la conception de nouveaux médicaments par modélisation informatique et par génie biologique et synthèse peptidique, ce que l'on nomme la pharmacologie moléculaire. Autre exemple : pour optimiser les moyens d'exploration dont ont besoin les chercheurs biomédicaux, le CNRS bénéficie du potentiel d'un autre département, celui des sciences de l'ingénieur.

Vous ne marchez donc pas sur les plates-bandes de l'INSERM ?

Le CNRS souhaite continuer à avoir des relations très harmonieuses avec l'INSERM, comme c'est le cas actuellement. M. Philippe Lazar, directeur général de l'INSERM, et M. Claude Paoletti se rencontrent très régulièrement ; les deux organismes se veulent complémentaires. L'INSERM conserve comme domaines « réservés » l'épidémiologie, les études sur le coût de la santé ou la prospective en santé publique. Pour tout le reste, il n'y a pas de frontières et il existe des domaines partagés.

La masse de recherche fondamentale au CNRS reste, bien sûr, plus importante, mais il faut cesser de distinguer recherche appliquée et fondamentale. Dans le biomédical, il n'existe pas de séparation conceptuelle.

Il existait déjà des unités mixtes INSERM/CNRS...

Oui, mais la période de la mixité est révolue. Ces unités mixtes sont en

RÉPARTITION DES PERSONNELS CNRS PAR TYPE D'UNITÉ

1985 (au 30.5) en postes budgét.	Chercheurs CNRS	ITA (ingénier., techn., administr.)
Unités propres de recherche (54)	746	968
Unités mixtes de recherche (13)	177	220
Unités de recherche associées (239)	1 306 (+ 2 000 chers. universit.)	983
Unités de service (dont INSERM)	6 (312)	134 (387) (144)

effet de très grosses entités difficiles à évaluer. Elles vont être refondues en plusieurs unités plus petites, soit INSERM, soit CNRS, qui feront partie d'un nouvel ensemble, la « Fédération », dont les modalités de fonctionnement sont en cours d'élaboration.

Des soucis budgétaires

Il y a donc quelques problèmes au niveau du département ?

Comme partout, on ne saurait voir uniquement les sciences de la vie en rose ! Le principal souci est d'ordre budgétaire. Nous subissons deux ordres de pression : un retard très important pour l'équipement mi-lourd (supérieur à 400 000 F), c'est-à-dire les appareils de fluorométrie, de séquençage... Par ailleurs, nous ne finançons pas correctement les unités associées, qui sont les plus nombreuses (voir encadré). Notre

Propos recueillis par Marie-Françoise DE PANGE

SUITE PAGE 40

Les sciences de la vie au CNRS

SUITE DE LA PAGE 39

organisme peut à peine fournir le quart ou le tiers des besoins de chaque chercheur actif et productif, alors que nous souhaiterions en assurer de 45 à 50 %.

Notre budget n'augmentant pas, il va falloir diminuer le nombre d'unités associées dans la proportion d'une vingtaine chaque année. Les chercheurs du CNRS seront réorientés vers d'autres organismes, vers des fonctions de gestion scientifique, vers le secteur industriel ou vers les universités. Il ne s'agit pas en effet de porter atteinte au statut et à la dignité des chercheurs, dont l'immense majorité n'a pas démé-

rité. Les laboratoires doivent se rendre compte que le label du CNRS n'est pas une option à vie. Les commissions du comité national vont donc évaluer les unités et les classer en excellentes, bonnes et moins bonnes, et certaines seront fermées.

C'est inévitable, si l'on veut que le département des sciences de la vie devienne un pourvoyeur de talents et une caution de qualité, sans épiller ni diluer ses moyens financiers.

Si je comprends bien, le département espère résoudre bientôt ses problèmes de gestion pour faire davantage de prospective ?

LA RECHERCHE MÉDICALE AU CNRS EN 1988

Trois départements sont concernés par la recherche médicale :

- Pour sciences de la vie, chimie et sciences physiques pour l'ingénieur (SPI).
- 87 % du budget hors personnel et
- 83 % du budget de personnel

— En chimie : 1 470 MF

● 20 % du département est concerné : 220 MF

— Le département SPI y consacre : 5 MF

Le budget des départements pour la recherche médicale représente donc : 1 695 MF

soit 24,7 % de leur budget.

Les moyens d'administration et de logistique correspondants s'élèvent à : 539 MF

Le budget total de recherche médicale pour le CNRS est de : 2 234 MF

LES CHERCHEURS DU CNRS DANS LES HÔPITAUX DE L'AP

Hôpital	Sous-total	
	Chercheurs CNRS	ITA CNRS
Paul-Brousse	15	14
St-Antoine	27	19
Necker	47	33
Saint-Louis	24	9
Cochin	26	22
Lannelongue	2	1
Henri-Mondor	19	14
Bicêtre	17	6
Pit.-Salpêtr.	23	23
Lariboisière	16	6
CH Orsay	1	-
Trousseau	1	-
Beaujon	2	2
Ant.-Béclère	6	2
Sainte-Anne	4	3
Bichat	6	6
Broussais	4	11
Hôtel-Dieu	6	3
St-Vinc.-de-P.	2	3
Cl.-Bernard	2	1
Léon-Bern.	1	2
Tenon	1	-
TOTAL	252	120

besoin de méthodologie et associe des experts venus de diverses disciplines. Toujours la vocation pluridisciplinaire de l'organisme !

M.-F. P.

Un cheval de Troie !

Alors que le CNRS se consacre aussi à la recherche médicale...

Exactement, et moi qui étais, jusqu'en mars dernier, un chercheur de l'INSERM, je me demande parfois si je ne suis pas un cheval de Troie ! Le CNRS est en train de travailler à la préparation d'une convention-cadre avec l'Assistance publique, qui devrait être signée cet automne. Cet accord est le fruit de la volonté mutuelle des deux organismes, les hôpitaux publics désirant s'ouvrir davantage à la recherche. Un accord semblable devrait être passé entre l'AP et l'INSERM. En attendant que les hôpitaux de province fassent également la même démarche. Cette association devrait permettre de trouver des formes originales de financement d'incitation à la recherche au sein des hôpitaux. Car le CNRS revendique aussi une partie de la recherche clinique, celle qui a

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

* J.O. du 5 juillet 89

Arrêté du 23 juin 1989 portant nomination à la Commission nationale de l'expérimentation animale

NOR : RESY8900148A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la forêt et du ministre de la recherche et de la technologie en date du 23 juin 1989 :

Est nommé pour six ans président de la Commission nationale de l'expérimentation animale : M. Burg (Constant), conseiller d'Etat, désigné par le vice-président du Conseil d'Etat dans les conditions prévues par l'article 28 du décret n° 87-848 du 19 octobre 1987 pris pour l'application de l'article 454 du code pénal et du troisième alinéa de l'article 276 du code rural et relatif aux expériences pratiquées sur les animaux.

Sont nommés pour trois ans membres de la Commission nationale de l'expérimentation animale :

En tant que représentants de l'Etat :

Représentant du ministre chargé de la recherche : M. Tambourin, directeur de recherche à l'I.N.S.E.R.M. ;

Représentant du ministre chargé de l'agriculture : M. Perpère (Louis), contrôleur général des services vétérinaires, chef du service vétérinaire de la santé et de la protection animale ;

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur : M. Mornex (René), professeur à l'université Lyon-I ;

Représentant du ministre chargé de l'éducation nationale : M. Boitard (Christian), professeur à l'université Paris-V ;

Représentant du ministre chargé de la santé : Mlle Lacombe (Françoise), pharmacien-inspecteur divisionnaire ;

Représentant du ministre chargé de l'industrie : M. Mathieu (Gérard), chargé de la sous-direction, Produits de santé et de la bio-industrie à la direction générale de l'industrie ;

Représentant du ministre chargé de la protection de la nature : M. Letourneux (François), directeur de la protection de la nature ;

Représentant du ministre chargé de la défense : M. Foata (Dominique), inspecteur technique des services vétérinaires et biologiques des armées.

En tant que personnalités qualifiées :

Représentant le secteur de la recherche publique :

M. Mahouy (Guy), directeur de recherche à l'I.N.S.E.R.M. ;

M. Sabourdy (Michel), directeur de recherche au C.N.R.S. ;

M. Schellenberg (Pierre), ingénieur de recherche à l'I.N.R.A.

Proposées par les organisations représentatives du secteur industriel privé :

M. Duteil (Jacques) ;

M. Glomot (Rémi) ;

M. Masson (Philippe).

Proposées par les associations de protection des animaux et de la nature :

M. Kalmar (Jacques) ;

M. Mouthon (Gilbert) ;

M. Nouet (Jean-Claude).

Proposées par les professionnels de l'expérimentation animale :

M. Bonnod (Jacques) ;

M. Brunaud (Marcel) ;

M. Hubert (François).

Memento

des droits
des personnels
du CNRS et
de l'INSERM

RETRAITES
REMUNERATIONS
HYGIENE ET SECURITE
PRESTATIONS FAMILIALES
INSTANCES
STATUTS

**CONNAITRE
SES DROITS
SE DEFENDRE, AGIR**

SYNDICAT
NATIONAL
DES
TRAVAILLEURS
DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

SNTRS-CGT

25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Supplément
du R.O. n° 1
JUIN 1989

droits et libertés

Qu'on se le dise...

**de MEMENTO
EST SORTI
PASEZ
VOS COMMANDES**

PAIEMENT A LA COMMANDE,
FRANCO DE PORT.

PRIX adhérents
SNTRS-CGT : 50 F

PRIX public : 75 F

Les exemplaires commandés vous seront
adressés à la rentrée et après envoi
de votre paiement par chèque de préférence.